

**LIGUE FRANCAISE
CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES**
Paris

**Rapport du
Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2018**



LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES (LFSEP)

40, rue Duranton

75015 PARIS

A l'Assemblée Générale de l'association LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES (LFSEP)

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LFSEP** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note « VI - Notes relatives au compte d'emploi des ressources » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2019

**Le Commissaire aux comptes
SEFAC**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a few dots.

**Représentée par Monsieur Philippe BLIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLÉROSE EN PLAQUES (LFSEP)

Association reconnue d'Utilité Publique
40, rue Duranton - 75015 PARIS



COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

BILAN

ACTIF

En euros	Montant brut	Amort. Prov	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	18 300	-	18 300	18 300
Constructions	164 700	92 533	72 167	78 755
Autres immobilisations corporelles	24 712	14 101	10 611	-
Immobilisations corporelles	207 712	106 634	101 078	97 055
Immobilisations financières	26 225		26 225	25 584
Actif immobilisé	233 937	106 634	127 304	122 639
Créances clients	-	-	-	-
Personnel	608	-	608	4 352
Comptes débiteurs divers	81 512	-	81 512	91 540
Legs en cours de réalisation	73 000	-	73 000	-
Autres créances	155 120	-	155 120	95 892
Disponibilités	421 882	-	421 882	533 840
Charges constatées d'avance	3 928	-	3 928	5 810
TOTAL ACTIF	814 867	106 634	708 234	758 182

PASSIF

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatif avec droit de reprise	-	-
Fonds associatif sans droit de reprise	646 622	424 817
Résultat de l'exercice	- 64 662	221 805
Fonds propres	581 960	646 622
Fonds dédiés	62 874	50 098
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes fournisseurs	10 340	10 280
Dettes sociales	21 744	30 812
Dettes fiscales	194	140
Dettes fiscales et sociales	21 938	30 952
Comptes créditeurs divers	760	2 806
Charges à payer	20 362	17 423
Autres dettes	21 122	20 229
Produits constatés d'avance	10 000	-
TOTAL PASSIF	708 234	758 182

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES

Annexe aux comptes annuels clos le 31 décembre 2018

COMPTE DE RESULTAT

En euros	31/12/2018	31/12/2017
Adhésion et abonnement	21 005	24 636
Dons, legs et libéralités	25 967	47 304
Partenariats et évènements	330 071	268 690
Marketing direct et revenus publicitaires	45 544	59 200
Autres	32 466	29 213
Total produits d'exploitation	455 053	429 043
Autres achats et charges externes (*)	411 871	335 046
Impôts et taxes	3 414	3 476
Salaires et traitements	123 986	119 012
Charges sociales	61 201	57 295
Dotations aux amortissement	6 897	6 834
Autres charges	153	152
Total charges d'exploitation	607 522	521 815
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 152 469	- 92 772
Produits de valeurs mobilières de placement	1 413	1 185
Reprises financières	-	-
Autres produits financiers	-	-
Intérêts & charges assimilées	-	-
Dépréciations financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	1 413	1 185
Produits exceptionnels sur opération de gestion	86 394	313 392
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	86 394	313 392
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	- 64 662	221 805

(*) Dont financement de la recherche en 2018 : € 47 423

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES

Annexe aux comptes annuels clos le 31 décembre 2018

Exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de € 708 234 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégagant un déficit de € 64 662.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Ligue Française contre la Sclérose en Plaques rassemblent :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- une note annexe ;
- un compte d'emploi des ressources présenté par destination ;

II- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable général et aux dispositions comptables applicables aux associations et fondations, telles que définies par le règlement du CRC N°99-01 du 16 février 1999 modifié par les règlements CRC N°2008-12 du 7 mai 2008 et N°2209-01 du 3 décembre 2009. Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les comptes respectent les principes de :

- prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de mode d'évaluation n'est intervenu cette année.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont principalement :

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- Immeuble 25 ans ;
- Mobiliers 10 ans ;
- Matériel informatique 3 ans.

2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

III- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

1. ACTIF

1.1 Valeur brute des immobilisations

en €	Au 01/01/2018	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2018
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 300	-	-	18 300
Constructions	164 700	-	-	164 700
Autres immobilisations	13 792	10 920	-	24 712
En-cours	-	-	-	-
Avance sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL	196 792	10 920	-	207 712

1.2 Amortissements des immobilisations

en €	Cumulés au 01/01/2018	Dotations	Reprises	Cumulés au 31/12/2018
Immobilisations corporelles				
Constructions	85 945	6 588	-	92 533
Autres immobilisations	13 792	309	-	14 101
Total	99 737	6 897	-	106 634

1.3 Les autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières se composent d'une dotation initiale de € 3 843 et de la capitalisation de 10% des produits financiers conformément à l'article 13 des statuts.

Le montant de ce poste s'élève à € 26 225 au 31 décembre 2018 contre € 25 584 au 31 décembre 2017.

1.4 Autres créances

1.4.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des demandes de subventions, dons auprès de partenaires privés afin notamment de participer au financement de projets de recherche.

1.4.2 Legs en cours de réalisation

Pour les biens meubles ou immeubles provenant de legs et destinés à être cédés par la Ligue, la comptabilisation se fait conformément au règlement du CRC 99-01 :

- le compte 475 « legs en cours de réalisation » est crédité des montants encaissés et le montant de l'engagement hors bilan correspondant est réduit en conséquence ;
- lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, le compte correspondant de produits est crédité du montant exact et définitif de la vente, par le débit du compte 475 « legs en cours de réalisation » qui est ainsi soldé pour le bien concerné.

Par simplification, selon de la nature des biens légués, les encaissements des biens légués sont directement comptabilisés par la Ligue au crédit du compte de produit correspondant sans que cela n'entraîne de distorsion par rapport aux modalités réglementaires appelées ci-dessus.

1.5 Disponibilités

La trésorerie se répartit de la façon suivante :

en €	31/12/2018	31/12/2017
BNP compte courant	28 932	37 448
BNP compte épargne	320 649	434 839
BNP Livret A	81 113	80 509
La Banque Postale	3 141	2 149
BNP Cherbourg	1 028	988
BNP Longwy	2 522	2 522
Caisse	2 490	968
Paypal	7 732	
Autres titres (article 13 des statuts) -	25 725	- 25 584
Total	421 882	533 840

2. PASSIF

2.1 Fonds propres

Les fonds propres de la Ligue s'élèvent à € 581 960 au 31 décembre 2018.

Ils se composent de fonds associatifs sans droit de reprise s'élevant à € 646 622 et du résultat de l'exercice pour € -64 662.

2.2 Fonds dédiés

La Ligue constate en fonds dédiés, les fonds reçus des donateurs ayant fait l'objet d'une demande d'affectation spécifique.

Les fonds dédiés s'élèvent à € 62 876 au 31 décembre 2018 et concernent le financement de la recherche.

3. COMPTE DE RESULTAT

3.1 Subventions recherche

Les subventions accordées aux chercheurs sont enregistrées pour le montant engagé au titre de l'exercice.

La Ligue participe à la recherche fondamentale et clinique par le versement de subventions directes d'aides aux chercheurs. La subvention totale au titre de l'exercice 2018 s'élève à € 40 000.

IV- AUTRES INFORMATIONS

1. Echancier des créances et des dettes

Etat des échéances des créances en €	Montant Brut	Dont à - d'un an	Dont à + d'un an
Autres créances			
Personnel	608	608	-
Débiteurs divers	77 990	77 990	-
Produits à recevoir	3 522	3 522	-
Legs en cours de réalisation	73 000	73 000	-
Total	155 120	155 120	-

en €	Brut	moins d'un	et - 5 ans	5 ans
Dettes fournisseurs	10 340	10 340	-	-
Dettes fiscales et sociales	21 938	21 938	-	-
Autres dettes	21 122	21 122	-	-
Comptes créditeurs	760	760	-	-
Charges à payer	20 363	20 363	-	-
Total	74 522	74 522	-	-

2. Personnel salarié

L'effectif salarié au 31 décembre 2018 est de 4 personnes dont trois cadres et un employé.

Les dirigeants élus de la Ligue et les membres des comités sont tous bénévoles et, de ce fait, ne perçoivent aucune rémunération, ni aucun avantage en nature.

3. Engagements donnés

La Ligue Française s'est engagée à financer un projet de recherche initié par le Centre Hospitalier de Saint-Philibert à hauteur de € 90.000 sur trois ans, soit un engagement annuel de € 30.000. Ce projet a pour objectif de faire progresser la recherche contre une forme autrefois « orpheline » de la maladie, la forme progressive.

La Ligue s'est engagée à verser à la Progressive MS Alliance une subvention à hauteur de € 10.000 pour l'année 2018.

4. Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

5. Détail des fonds dédiés

Fonds dédiés en €	Au 01/01/2018	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2018
RIGGI - 2013	50 000		2 224	47 776
MOISSET - 2014	100		-	100
H.I.C.L - 2018		30 000	15 000	15 000
TOTAL	50 100	30 000	17 224	62 876

La Ligue constate en fonds dédiés, les fonds reçus des donateurs et ayant fait l'objet d'une demande d'affectation spécifique.

V- COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2018					
EMPLOIS	(1)	(2)	RESSOURCES	(3)	(4)
	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N		Ressources de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		0
1- RECHERCHE ET AUTRES MISSIONS SOCIALES	431 413	431 413	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	211 613	211 613
1-1 Réalisées en France	400 455	400 455	1-1 Dons et legs collectés	135 931	135 931
- Actions réalisées directement	400 455	400 455	- Dons manuels non affectés	42 001	42 001
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	15 684	15 684
			- Legs et autres libéralités non affectés	78 245	78 245
			- Legs et autres libéralités affectés		
1-2 Réalisées à l'étranger	30 958	30 958	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	75 682	75 682
- Actions réalisées directement	30 958	30 958	- Produits des manifestations	75 682	75 682
- Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger			- Produits financiers	0	0
2- RECHERCHE DE RESSOURCES	95 505	95 505	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	291 505	
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	95 505	95 505			
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés					
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	73 358	0	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 000	
			4- AUTRES PRODUITS	23 495	
		526 918			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	600 276		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	535 613	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS			II- REPRISES AUX PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
IV- EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			IV- VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		12 776
			V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	64 662	
TOTAL GÉNÉRALE	600 276		TOTAL GÉNÉRALE	600 276	224 389
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financières à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		526 918	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		526 918
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat	9 691	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL	0		TOTAL	9 691	

VI- NOTES RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Il recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association d'une part, celles et ceux relatifs à la générosité du public d'autre part. Il est établi à partir des données comptables générales et analytiques conformément au règlement CRC n°2008-12.

Les règles évoquées ci-dessus correspondent aux spécificités du compte d'emploi des ressources élaboré en conformité avec le règlement en vigueur.

1. Définition des missions sociales

La LFSEP est une association de loi 1901, fondée en 1986 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 21 janvier 1997, dont le but est de soutenir toutes les actions en faveur de la lutte contre la sclérose en plaques, et notamment :

- D'informer les personnes atteintes, les médecins, le grand public,
- De favoriser l'aide morale et matérielle aux patients et à leur famille, par l'action des correspondants et celle des associations adhérentes,
- De soutenir la recherche sur la sclérose en plaques, notamment par le financement de programmes dédiés de recherche clinique,
- De représenter les patients français auprès des institutions internationales comme l'EMSP (Plateforme Européenne de SEP) ou la MSIF (Fédération Internationale des Sociétés de SEP).

2. Modalités de passage des comptes annuels au compte d'emplois-ressources

L'association a mis en place, dans le cadre de sa gestion opérationnelle, une comptabilité analytique de toutes les dépenses et ressources.

2.1 La ventilation de la rémunération des salariés

La rémunération des salariés est ventilée pour chacun d'entre eux sur la base des fonctions qu'ils occupent et de leurs responsabilités. Au 31 décembre 2018, la répartition des coûts de personnel est la suivante :

- Recherche et autres missions sociales : 60% ;
- Recherche de ressources : 25% ;
- Frais de fonctionnement : 15%.

Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emplois-ressources reprend en « à nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la clôture de l'exercice précédent.

Les frais de fonctionnement sont financés prioritairement par les produits ne ressortant pas de la générosité du public.

2.2 L'affectation des coûts des missions sociales

Les coûts affectés aux missions sociales se répartissent de la façon suivante :

- bourses et aides à la recherche scientifique : € 47 423
- actions à l'international : € 30 958 ;
- services aux personnes : € 211 831 ;
- actions de communications : € 141 201.

2.3 Les « Autres fonds privés »

Les « Autres fonds privés » sont des ressources issues principalement d'entreprises privées avec ou sans convention de mécénat.

2.4 Etat des effectifs bénévoles

Le bénévolat valorisé correspond essentiellement à la personne chargée de la tenue de la comptabilité de la Ligue.

2.5 Divers

Les provisions d'honoraires des commissaires aux comptes, se sont élevées à la somme de 5.340 € T.T.C pour l'année 2018.